

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : BYK-C 8001

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif pour améliorer les propriétés mécaniques  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 1 (Yeux, Système nerveux central)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux, Système nerveux central).

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes

## BYK-C 8001

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/  
 vapeurs/ aérosols.  
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de  
 protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver  
 abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC  
 LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs  
 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et  
 si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un  
 médecin.

P307 + P311 EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE  
 ANTIPOISON ou un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant  
 réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une  
 poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au  
 frais.

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation  
 d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Copolymer with surface active groups  
**Composants dangereux**

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
3-(triméthoxysilyl)propylamine	13822-56-5	>= 60 - < 80
Méthanol	67-56-1	>= 1 - < 5

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Pas d'information disponible.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Manipuler comme un produit chimique industriel. Pas sensible à l'impact mécanique. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.  Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) Oxydes de carbone silicium composé formaldéhyde
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## BYK-C 8001

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Matières à éviter : conformes aux normes techniques de sécurité.  
 : Conserver à l'écart des agents oxydants.  
 Conserver à l'écart des acides forts.  
 Conserver à l'écart des bases fortes.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm	ACGIH
Méthanol		STEL	250 ppm	ACGIH
Méthanol		TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Méthanol		TWA	200 ppm 260 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0
Méthanol		STEL	250 ppm 325 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P0

Hazardous components without workplace control parameters

**Mesures d'ordre technique** : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : A moins que le moniteur d'air montre que les niveaux de vapeurs/brumes/poussières sont inférieurs au seuil admissible d'exposition porter un respirateur correctement ajusté (approuvé NIOSH) pendant l'exposition au produit.

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de protection chimique  
 Lunettes de sécurité avec protections latérales  
 Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
 Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

industrielle et aux consignes de sécurité.  
Porter des vêtements de travail propres, à manches longues et couvrant les jambes.  
Des vêtements protecteurs et résistants aux produits chimiques doivent être portés si il y a possibilité d'éclaboussements.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 10.6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: DIN 19268 (1% in water)
Point/ intervalle de fusion	: < -76 °F (< -60 °C)
Début d'ébullition	: 381 °F (194 °C) (1,013 hPa)
Pression de vapeur	: env. 0.55 hPa (68 °F (20 °C))
Point d'éclair	: 194 °F (90 °C) Méthode: DIN 51758
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 1.035 g/cm <sup>3</sup> (68 °F (20 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	: Non applicable

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51 794/ DIN prEN 14 522
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 34 mPa.s (68 °F (20 °C)) Méthode: P/K 20°C

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts Acides Bases Eau
Produits de décomposition dangereux	: Méthanol

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation  
Ingestion  
Yeux  
Absorption par la peau  
Contact avec la peau

**Toxicité aiguë**

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 3,360 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë : 3,360 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 100.81 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****67-56-1 Méthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,628 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 20,000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Composants:****13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

BPL: oui

**67-56-1 Méthanol:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Composants:****13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Espèce: Lapin

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
BPL: oui

**67-56-1 Méthanol:**

Espèce: Lapin  
Résultat: Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Composants:****13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine:**

Type de Test: Test de Maximalisation  
Voies d'exposition: Dermale  
Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
BPL: oui

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérigènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**Toxicité pour la reproduction**
**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée**
**Produit:**

Remarques: Le absorption de Méthanol par inhalation et/ou contact cutané répété peut résulter en d'éventuelles lésions du foi, des reins, du sang et/ou de la moelle osseuse.

**Toxicité par aspiration**
**Produit:**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine**
**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations sont irritantes pour les voies respiratoires. Peut causer maux de tête, étourdissement, nausée, vomissement, ainsi que dépression du SNC (sommolence, perte de coordination, fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations ou corrosion.

Ingestion:

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Symptômes:

L'ingestion provoquera probablement l'irritation de la voie digestive; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: l'ingestion, l'absorption ou l'inhalation du Méthanol peut provoquer acidose, vue trouble ou cécité (Temporaire ou permanente peut causer des dermatites contact la peau; est reconnu pour causer des lésions réversibles contact les yeux. Dans des cas exceptionnels, l'ingestion de méthanol a causé la mort. ACGIH TLV-TWA pour methanol = 200 ppm (peau)

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : Non applicable

Déchets de résidus : Jeter selon accord avec les normes en vigueur aux niveaux local, fédéral et national.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales**
**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**
**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Méthanol	67-56-1	2.9 %
----------	---------	-------

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Méthanol	67-56-1	2.9 %
----------	---------	-------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Méthanol	67-56-1	2.9 %
----------	---------	-------

Non-volatile (poids) : Méthode: Pas disponible

**Massachusetts Right To Know**

Méthanol	67-56-1
----------	---------

**BYK-C 8001**

Version 5

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/18/2026

**Pennsylvania Right To Know**

3-(triméthoxysilyl)propylamine	13822-56-5
Copolymère	-
Méthanol	67-56-1

**New Jersey Right To Know**
**U.S.: Nombre Secret** : 800963-5027

**Commercial**
**d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)**
**Prop. 65 de la Californie**

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Méthanol, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Les composants suivants ne sont pas énumérés sur le LIS LCPE:
Catégorie de substance LIS	: Polymère
LCPE	
Pour cent de poids	: 21 %
NSN Classé	: Néant
Le maximum NSN a exigé	: L'annexe 10

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.